

# Sturm und danse

**V**a-t-on bientôt danser sur la place Sturm ? On ose enfin le rêver. Le Conseil municipal de la Ville de Genève doit prochainement se prononcer sur l'ouverture d'un crédit d'étude destiné au concours d'un Pavillon de la danse sur cette place.

En octobre dernier, nous avons organisé trois soirées d'information consacrées à ce projet (voir encadré ci-contre). Les interventions ont été nourrissantes et il nous a semblé opportun de revenir dans ces pages plus en détail sur deux points essentiels.

D'abord, le choix de l'emplacement du Pavillon, la place Sturm. Un lieu taillé sur mesure mais perçu à tort comme une place interdite. David Ripoll, historien de l'art à la conservation du patrimoine en Ville de Genève, revient sur l'histoire particulière de cette place.

Ensuite, autre point d'accroche de ce projet, sa nature. De provisoire à modulable en passant par légère et évolutive, elle cherche encore son imagerie. Christophe Catsaros, rédacteur en chef de la revue romande d'architecture et d'ingénierie *Tracés*, relève la singularité et la pertinence de ce type d'infrastructure. Notre dossier.

## « Le Pavillon doit être un révélateur »

**Pour saisir la singularité du projet du Pavillon de la danse, nous l'avons passé sous la loupe experte de Christophe Catsaros. Il nous livre une vision qui laisse une belle place à l'ambition. Entretien.**

**Journal de l'adc:** Quels intérêts, du point de vue d'une réflexion architecturale, percevez-vous dans ce projet de Pavillon sur la place Sturm ?

**Christophe Catsaros:** Il y en a plusieurs. D'abord, le contexte est urbain ; et à ce titre, il invite à réfléchir sur ce qui constitue le caractère urbain d'un quartier. Le projet doit permettre de développer, révéler cette dimension urbaine. C'est un lieu de spectacle sur une

place publique. On ne peut pas ignorer, dans ce cas précis, l'antécédent historique du spectacle dans l'espace public : le théâtre ambulant, les forains, le cirque.

Le Pavillon de la danse doit pouvoir jouer avec ces références historiques. Il doit occuper l'espace, tout en laissant ouverte la possibilité de le libérer. Le pavillon peut ainsi agir comme un révélateur des qualités urbaines du site. Cela peut être présenté comme une véritable valorisation : le pavillon peut donner à la place son caractère événementiel, et sa valeur de lieu de regroupement — en fin de compte, il permettrait de faire de ce lieu une vraie place, une *Piazza*, c'est-à-dire un espace au cœur de la ville, où la société va se donner en spectacle. Il faut penser ce bâtiment comme une sorte de signe, de bâtiment-phare, à caractère semi-temporaire, capable de révéler les qualités cachées de la place.

**Qu'entend-on par « construction semi-temporaire » ?**

L'idée d'horizons temporels variables pour des projets d'équipements culturels naît d'un constat : les bâtiments survivent souvent à la raison ou à l'objectif pour lequel ils ont été réalisés. On se retrouve alors face à des ruines qu'il faut reconvertir ou démolir.

Construire un projet culturel avec une espérance de vie de trente à cinquante ans permet de faire coïncider un bâtiment et sa raison d'être. Cela consiste à appliquer aux équipements culturels une flexibilité qui existe depuis longtemps dans les constructions industrielles.

**Quels types d'équipements culturels similaires ont été conçus ?**

Les plus connus sont sans doute ceux de l'architecte français Patrick Bouchain, notamment le Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape dans la banlieue lyonnaise, construit pour Maguy Marin. Patrick Bouchain est un des rares bâtisseurs à avoir compris l'intérêt des temporalités variables dans la construction. Il a pu ainsi concevoir des bâtiments faits pour durer dix, vingt, trente, cinquante ans. Outre la très grande qualité humaine de ses réalisations, puisqu'il s'agit d'une architecture qui répond à une demande spécifique, l'avantage de cette méthode est également économique.



Patrick Bouchain a remporté des concours en affirmant dans certains cas : « Je peux le construire pour moins que ce dont vous disposez ». Et il a parfaitement réussi. On pourrait même dire qu'il a rendu possibles certains projets qui n'auraient pas pu se faire autrement. Si le Centre Pompidou mobile qui sillonne actuellement la France avait dû se faire d'après le cahier des charges qui est celui d'un musée, il n'aurait jamais vu le jour. C'est précisément parce qu'il a une durée de vie limitée que ce projet existe.

**Il y a quelque chose de flexible dans les exemples que vous citez. Peut-on vraiment déplacer ou modifier facilement ce type de bâtiment ?**

Le fait, pour le projet du Pavillon de la danse comme pour les deux exemples cités précédemment, de ne pas avoir de volumes en sous-sol, signifie très clairement *nous n'allons pas nous enraciner là pour l'éternité*. On peut tout à fait construire un Pavillon de la danse, et livrer le mode d'emploi qui va avec pour le déconstruire et le reconstruire si nécessaire. Cependant, il faut dès le départ, partir dans l'optique de réaliser un bâtiment qui puisse aussi durer. Il faut éviter l'erreur de la date de péremption ferme. On doit pouvoir prolonger la vie du projet, si cela s'avère nécessaire.

Prenez l'exemple du Centre Pompidou des architectes Piano et Rogers à Paris : c'est un bâtiment avec une espérance de vie initiale de trente ans, et qui in fine, s'est pérennisé. On peut prolonger la durée de vie d'une construction temporaire. Il est important de bien configurer la demande et le concours d'architecture autour de ces questions de temporalité.

**Y a-t-il un savoir-faire particulier dans ces architectures et sont-elles forcément en bois ?**

C'est à la fois une question de savoir-faire et de sensibilité. On peut faire une architecture spectaculaire sur un mode mineur, loin de l'exubérance des excès des grands bureaux. Je reste persuadé que les architectes qui excellent dans ce domaine sont avant tout des récepteurs très sensibles, très attentifs quant à certaines situations, certains besoins. La qualité de la réponse apportée dépend de la réceptivité du bâtisseur, autant

que de son savoir-faire.

Quant au bois, il permet précisément de construire dans cette temporalité qui se situe entre trente et cinquante ans. Mais le bois n'est pas la seule option pour réaliser des structures légères.

Il existe aujourd'hui pléthore de solutions pour concevoir des structures semi-temporaires, démontables, extensibles. Prenez par exemple le travail de l'atelier Van Lieshout qui consiste à assembler des containers, ou encore les structures gonflables.

Le bois a des avantages indéniables : il est flexible, chaleureux, et c'est un matériau que l'on connaît bien en Suisse, contrairement à la France qui l'avait négligé au profit du béton et qui entame actuellement sa réhabilitation. Il faut commencer par écarter les idées reçues, comme celle qui prétend que les lieux de spectacle ne peuvent être en bois en raison des risques d'incendie.

Demandez à un pompier s'il préfère lutter contre un incendie dans une structure en bois ou en métal : il vous répondra que le bois est un matériau plus honnête dans sa façon de se comporter ; souvent aussi plus résistant. Avant qu'une poutre de bois ne se casse sous l'effet du feu, une poutre en métal aura déjà plié.

**Imaginons que ce Pavillon se construise : quels seraient les pièges à éviter ?**

La chose à ne pas faire serait d'aller dans le sens du camouflage. Je ne souhaite pas à ce projet d'aboutir à un bâtiment dissimulé. Au contraire, il doit pouvoir s'implanter avec franchise, imprégné de la joie d'apporter quelque chose en plus à la place. Cette place peut devenir *celle où il y a le Pavillon de la danse plutôt que celle qui est à côté de l'Eglise russe*. Je lui souhaite de trouver l'équilibre parfait entre le dialogue avec son environnement urbain et la réponse au projet culturel qui est le vôtre. Ce doit être un outil de travail en adéquation avec vos besoins.

Propos recueillis par Anne Davier

Christophe Catsaros est rédacteur en chef de la revue *Tracés*, bimensuel romand sur l'architecture et l'ingénierie.



## Morceaux choisis

Les intervenants des trois soirées d'information des 6, 7 et 8 octobre 2011 consacrées au projet du Pavillon de la danse sur la place Sturm ont abordé le choix de l'emplacement, l'aspect patrimonial et architectural du projet, la volonté politique quant à cet objet et l'importance d'un lieu pour le développement et la visibilité d'une discipline artistique comme la danse contemporaine. Notre best of.

« Même si la perception du territoire évolue, la réalité de l'agglomération connaît encore de nombreuses barrières. La place Sturm a été délibérément choisie en raison de sa disponibilité et de son caractère central et accessible à tous. »

Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge du Département de la culture et du sport, Ville de Genève.

« L'ajout d'un élément nouveau issu de besoins contemporains peut se faire dans un rapport de sympathie avec l'existant. Les Bains des Pâquis à Genève sont un exemple particulièrement probant du succès de l'ajout, de réappropriation qualitative d'un lieu pour le bien commun, d'un espace réinvesti pour recréer le lien social, de juste coexistence entre l'ancien et le nouveau. »

Marcellin Barthassat, architecte, cofondateur de l'atelier ar-ter, ancien président de Patrimoine Suisse Genève.

« Dans un contexte urbain toujours plus dense, en constante évolution, l'architecture réversible du Pavillon semble particulièrement appropriée. La référence indéniable existe à Genève : la structure dite provisoire

du Théâtre du Loup dure encore. »

Francesco Della Casa, architecte cantonal de l'Etat de Genève.

« Lieu résiduel, la place Sturm n'est pas un terrain vague mais se distingue par son caractère inachevé. »

David Ripoll, historien de l'art, Conservation du patrimoine architectural, Ville de Genève (voir l'article ci-après sur la place Sturm).

« Chaque région porte sa propre histoire de la danse contemporaine. Toulouse est une terre de rugby. Il a fallu des années pour passer du corps sportif et triomphant au corps dansant et pour convaincre le politique de s'engager pour la danse. Un lieu dédié à la danse, clairement identifié et conçu pour l'art chorégraphique, permet aussi de donner rendez-vous au public, et de le développer. Tout le monde y trouve son compte ! »

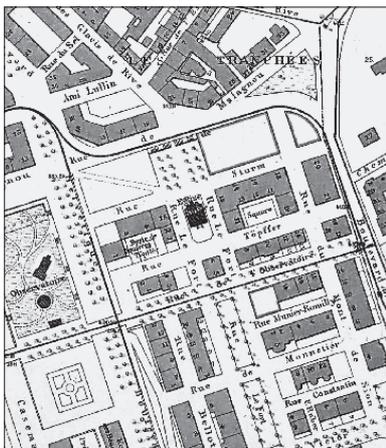
Annie Bozzini, directrice du Centre de Développement Chorégraphique Toulouse/Midi-Pyrénées.

Propos recueillis par Cécile Simonet Lire le compte-rendu complet de ces trois soirées d'information sur [www.adc-geneve.ch](http://www.adc-geneve.ch)



## Place à prendre

Le Pavillon de la danse a-t-il trouvé sa place ? Avant que les décisions politiques ne livrent la réponse, **David Ripoll** revient sur l'histoire d'un lieu auquel la danse offrirait enfin une vocation.



En haut :  
Le plateau des Tranchées  
vers 1870  
Ci-contre :  
Plan de Genève, 1900 (détail)

**U**n lieu maudit ? A considérer la somme des aménagements de la place Sturm qui, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, sont restés à l'état de projets, l'idée de fatalité s'est insinuée dans les esprits. Au point qu'il semble nécessaire de commencer par une évidence : ce qui s'est passé là, ou plutôt ce qui ne s'est pas passé, n'a pas forcément à se répéter, sauf à penser que le génie du lieu, pour autant qu'il existe, est un génie maléfisant. Mais sans être damnée, la place Sturm n'est pas non plus neutre. Inscrite dans un périmètre d'intérêt patrimonial, à savoir la zone protégée de la Vieille ville et du secteur sud des anciennes fortifications, elle est un segment d'une composition plus vaste, dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Retour sur une histoire qui servira, peut-être, à agir un jour en connaissance de cause.

### La fin des remparts

La place Sturm appartient à la Ceinture fazyste, une couronne urbaine qui s'est développée dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle tout autour de la ville ancienne. Cette ceinture de constructions a pris la place des anciennes fortifications, rasées à partir de 1850, ce qui a permis à la ville de doubler de volume en peu de temps. Six cents bâtiments

construits en moins de trente ans, sans parler des espaces publics : il s'agit là d'un moment exceptionnel dans l'histoire urbaine de Genève. Rappelons que la gigantesque table rase qui précède cette fièvre constructive est la conséquence de la Révolution radicale de 1846 : à l'instar des révolutionnaires français rasant la Bastille en 1789, les radicaux genevois, James Fazy en tête, entreprennent de se débarrasser des remparts, auxquels l'Ancien Régime et la Restauration étaient viscéralement attachés. En pulvérisant les ouvrages fortifiés qui empêchaient la ville de grandir, Fazy met fin à des siècles de clôture ; il choisit le dégagement, la libre circulation, le chemin de fer. Au nivellement, à savoir la préparation du terrain sur lequel va naître la ville nouvelle, va ainsi succéder la bâtisse. Et entre les deux, il y a la phase essentielle du projet, autrement dit le plan d'extension qui permet d'organiser ce qui va venir : les pleins et les vides, le logement et les équipements, l'espace public et les bâtiments privés, les alignements.

Constitutive des nouveaux quartiers, la place Sturm forme la proue du plateau des Tranchées, son extrémité nord à partir de laquelle la pente dévale du côté de Rive. Le plateau et la pente ont une origine naturelle, mais ils sont surtout le ré-

sultat des mouvements de terre du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Sur ce socle, le premier bâtiment, ou presque, à avoir été construit est l'Eglise russe. Bâtie sur un terrain donné par l'Etat à la communauté orthodoxe, cette construction inaugurale appartient à une famille d'édifices culturels, à laquelle appartient la synagogue, l'église Notre-Dame ou le temple maçonnique édifiés simultanément. Ces constructions, chacune dans son style, matérialisent l'accueil fait par le nouveau régime politique aux communautés religieuses. D'un point de vue architectural, l'église russe est une météorite posée sur un désert, un produit d'importation, dessiné par un professeur d'architecture à l'Académie des Beaux-Arts de Saint-Petersbourg. Ce n'est pas le cas des immeubles construits à sa suite dans le quartier : eux sont cossus, modernes, distingués, en un mot : bourgeois.

Dans ce contexte urbain à la fois réglementé et élégant, la place Sturm fait figure d'exception. Les premiers tracés de ce lieu font état d'une certaine indécision, le terrain étant tantôt destiné à rester vide, tantôt à recevoir des bâtiments. Si le plan d'extension de la ville autorise dans une certaine mesure des changements d'orientation, le cap en l'occurrence ne sera jamais vraiment pris : aménagée en espace public, la place reste au XIX<sup>e</sup> siècle un lieu sinon résiduel, du moins ambigu. Non seulement son aménagement très modeste le décline en regard d'autres réalisations contemporaines, comme le Jardin anglais ou la promenade du Pin, mais elle n'accède au statut de place que dans les années 1920 (sur les plans anciens, seule en effet figure à cet emplacement l'inscription « rue Sturm »). Plus discriminante encore est l'orientation des immeubles du plateau : comme l'Eglise russe, ils tournent le dos à la place, ne présentant que des faces arrière bien inférieures à celles donnant sur la rue Toepffer.

En bref, si le plateau des Tranchées était un théâtre, la place Sturm en serait les coulisses. Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'un terrain vague, le sentiment d'incomplétude, d'inachèvement est bien réel. Ni lieu de représentation, ni même de déambulation (le terme de circulation serait plus adéquat), elle a servi au XX<sup>e</sup> siècle des usages plus prosaïques : terrain de foot pour les écoliers du collège,

espace dédié à la gymnastique, c'est aussi là qu'on plante à partir des années 1950 des pavillons provisoires et, plus tard, l'actuel dépôt de la voirie.

#### Une place perdue

Il reste qu'à côté de ces utilisations réelles, il y a celles que l'on a imaginées. En effet, le lieu fait depuis longtemps rêver ceux qui cherchent une place pour de nouveaux équipements. Le premier projet d'envergure, lancé par un concours en 1912, est la construction d'un musée d'histoire naturelle. L'ambition est culturelle et scientifique, dans le prolongement du Musée d'art et d'histoire, venu combler une des dernières parcelles vides à proximité. Pour motifs de conjoncture économique, le projet lauréat, dû à Maurice Braillard, restera sur le papier. Plus récemment, dans les années 1980, on projette de construire à cet emplacement un Hôtel des archives, sur la base d'un mandat

d'études. D'un style apparenté à l'extension du Collège Calvin, le projet est lui aussi abandonné, suite aux oppositions de l'Association des habitants du centre et de la Vieille ville, de la Société d'art public et du Département des travaux publics. Enfin, un troisième épisode se rapporte à l'ambition d'édifier sur la place Sturm un nouveau Musée d'ethnographie. Alors que le projet primé au concours de 1997 ne soulève qu'une opposition lors des procédures de consultation, la construction est rejetée suite à un référendum.

En définitive, la place Sturm mérite une palme : celle des lieux qui résistent aux aspirations sinon d'une ville entière, du moins de ceux qui travaillent à son avenir. Mais à quoi faut-il attribuer ce cycle infernal de dépenses inutiles, d'énergie gaspillée, d'espairs déçus ? Nul doute que le gigantisme du Musée d'histoire naturelle et de l'Hôtel des archives a contribué à l'échec de

ces projets : on n'introduit pas un éléphant dans un magasin de porcelaines. Quant au Musée d'ethnographie, les raisons de sa faillite sont plus difficiles à cerner, et sans doute assez peu tributaires de la qualité du projet.

Quoi qu'il en soit, une chose semble certaine : aussi exigeante soit-elle, la place Sturm est un lieu en attente ; reste à trouver le projet qui saura la combler sans l'envahir.

David Ripoll  
Historien de l'art,  
Conservation du patrimoine architectural,  
Ville de Genève



En haut :  
La place Sturm vers 1915  
Ci-contre :  
Projet de Maurice Braillard pour  
un Musée d'histoire naturelle